



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 12 février 2024

Validation du plan guide et des fiches actions.

Lors d'un précédent conseil, 14 actions ont été retenues. Elles viseront à rendre le cœur de bourg plus attractif, plus habitable, plus convivial, plus structuré et lié, en intervenant sur les commerces, en créant une halle et une Maison d'assistants maternels, en réhabilitant des logements dégradés, en travaillant sur l'attractivité du lac, la sécurité des piétons... Ce projet de revitalisation devra être une démarche participative.

Validation du périmètre des monuments historiques.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et sur les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France, le conseil accepte de modifier le périmètre délimité autour de l'Église Sainte Eulalie (monument classé aux bâtiments historiques). En effet, ce périmètre sera réduit, et simplifiera les démarches d'urbanisme.

Validation des zones d'accélération des EnR

Après concertation du 29 janvier 2024, le Conseil décide de valider les zones favorables à l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique, biogaz, géothermie). Toutefois, le Conseil n'accepte pas, les projets de parcs éoliens, sauf éventuellement pour des particuliers. Ces zones définies permettront, à terme, d'atteindre les objectifs fixés au niveau national et d'accélérer les délais des procédures des demandes d'urbanisme.

Étude complexe sportif : choix du prestataire.

En septembre, le Conseil a acté le lancement d'une étude de faisabilité technique et financière d'un complexe sportif à Secondigny, Rue du Stade. Les élus ont donc choisi le prestataire VIC OUEST (Chalonnnes sur Loire : 49) pour mener cette étude. Le montant de la prestation s'élève à 24 940 € HT et est financée à 50% par le conseil départemental 79 et 30 % par la banque des territoires.

Réfection à neuf de deux ouvrages d'art.

Pour rappel, le pont du Moulin de la Touche et celui de la rue des Prés se sont fortement détériorés, entraînant un risque pour la sécurité des usagers. La circulation a donc été interdite sur le pont du Moulin de la Touche et une intervention d'urgence a été réalisée en novembre dernier sur l'autre ouvrage. Le montant total de cette remise à neuf s'élève à 53 935.50 € HT. Ce projet, rentrant dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, des demandes de subventions sont en cours pour un montant de 21 574.20 €.

Défense incendie

Dans le cadre du Schéma Communal de défense Extérieure Contre l'Incendie, le Service de Défense Incendie et de Secours a fait état des carences et des évolutions à prévoir en matière de défense incendie. Certains lieux dits en sont totalement dépourvus, le Conseil accepte de prévoir plusieurs tranches de travaux pour un montant total de 493 000 €. La 1^{ère} tranche de travaux urgents concernera La Rondelière, La Barlière, La Génaudière pour un montant global d'environ 36 000 €. La collectivité espère un financement par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Vente des logements du Longeais

Lors de sa séance du mois de septembre, le Conseil a décidé la mise en vente de logements situés Rue des Champs. Courant janvier, la Commune a reçu 2 propositions d'achat en-dessous du prix, l'une à 76 000 € net vendeur, et l'autre à 82 000 €. Au vu de l'état des 2 bâtiments, le Conseil donne suite favorable aux 2 propositions reçues.

Marché de producteurs 2024

Cette année, le marché de Producteurs, organisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, aura lieu le samedi 15 juin. L'animation reste encore à définir. Le Conseil accepte de valider la convention afférant à cette décision.

Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.


Mise en page :

A. BRANDEAU

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1, place de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 mairie@secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 11 mars 2024 à 20h

Permanences Urbanisme :

A compter du 1^{er} février 2024 des permanences pour le dépôt de vos dossiers et les renseignements en matière d'urbanisme sont mises en place :

*Les mardis de 15h à 17h
Et jeudis de 9h à 12h*

Vous pouvez aussi déposer vos dossiers de manière dématérialisée sur www.service-public.fr à la rubrique Logement.

Autorisation de reversement suite à un sinistre.

Au mois d'octobre, lors d'une séance de cinéma, l'agent des services techniques, mandaté par la Commune pour la surveillance sécurité incendie, a endommagé son véhicule personnel. La commune a reçu un dédommagement par l'assurance, le Conseil accepte donc de reverser ce dédommagement à l'agent concerné.

Point sur les travaux et chantiers en cours et des commissions

Commission Gestion du personnel : Le Conseil entame une réflexion sur la prime pouvoir d'achat à verser aux agents. Une demande sera présentée au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion. Après avis du CST, la décision sera prise lors du Conseil du mois d'avril.

Commission Bâtiments, Biens communaux : la prochaine réunion est prévue le 27 février 2024 à 18h15.

Maison de Santé : la pose du sol est prévue cette semaine. Le mobilier doit arriver fin mars et la fin de chantier est prévue le 31 mars. Le Parking prévu en plus, engendre une plus-value de 33 000 €.

Chalet des Effres : Dans le cadre de la réglementation concernant les ERP-Établissement Recevant du Public, l'électricité et les aménagements sont en cours.

Ombrières près de la salle ALAUNA 21 : Les travaux débuteront au mois de mars.

Commune nouvelle : le cabinet OCP a effectué un état des lieux de chaque commune du projet. Il a consulté les élus et agents et a restitué très clairement leurs attentes et interrogations.

Droit de passage Lotissement du Foignoux : La commune a reçu une demande de droit de passage dans le lotissement. Plusieurs avis négatifs de la part des riverains ayant été recueillis, le Conseil donne donc une suite défavorable à la demande du propriétaire.

Séisme du 16 juin 2023 : la Commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Questions diverses

Un conseiller appelle à la plus grande vigilance de la population car des jeunes, circulent à vélo, habillés de noir, la nuit. Ceci pourrait entraîner un accident. La gendarmerie en a été informée.

A la suite de la réunion publique du 29 janvier 2024 nous vous communiquons les précisions suivantes :

Les cartes diffusées lors de la réunion sont accessibles sur

<https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-EnR-Grand-public>

Concernant les ombrières des Effres, la puissance installée sera de 493 kWc, sur une surface solarisée d'environ 2 385m². La production estimée est de 544 MWh/an. La redevance qui sera perçue par la collectivité sera de 1 000 € par an.

Concernant le petit éolien les règles générales des constructions s'appliquent à l'implantation d'une éolienne de moins de 50 m sauf disposition spécifique du plan local d'urbanisme (PLU). Tous les détails sur

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33368>

Le **CRER** – Centre Régional des Energies Renouvelables pourra vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique ou d'installation de production d'ENR.

Pour la prise de Rendez-vous,

☎ : 05 49 08 24 24

ADRESSAGE : Rappel : Afin de faciliter le passage des services de secours, des services de la poste, la livraison de colis, l'arrivée de la fibre, nous vous rappelons l'importance d'apposer correctement **vos numéros** de voie sur votre boîte aux lettres, ou à l'entrée de votre terrain.

Jeunes de 16 ans : Recensement citoyen

Chaque Français, dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne pourra pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Présentez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Fibre

L'arrivée de la fibre est programmée d'ici 2025.

En prévision des travaux et pour faciliter le déploiement des réseaux, nous invitons les propriétaires et exploitants à **élaguer les haies** concernées par le passage de réseaux téléphoniques aériens (obligation de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016).

SMC : composteurs

Une permanence est organisée par le SMC, pour la remise des composteurs qui ont été réservés.

**le mardi 2 avril
de 14h30 à 17h30,
devant la mairie.**

Pour plus de renseignements contactez le SMC au

05 49 05 37 10.